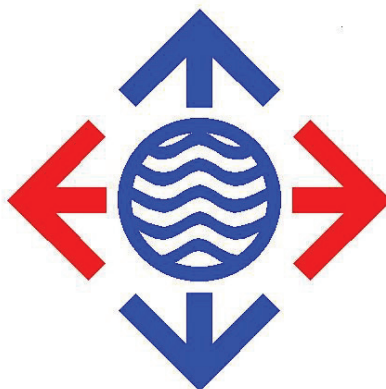


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE

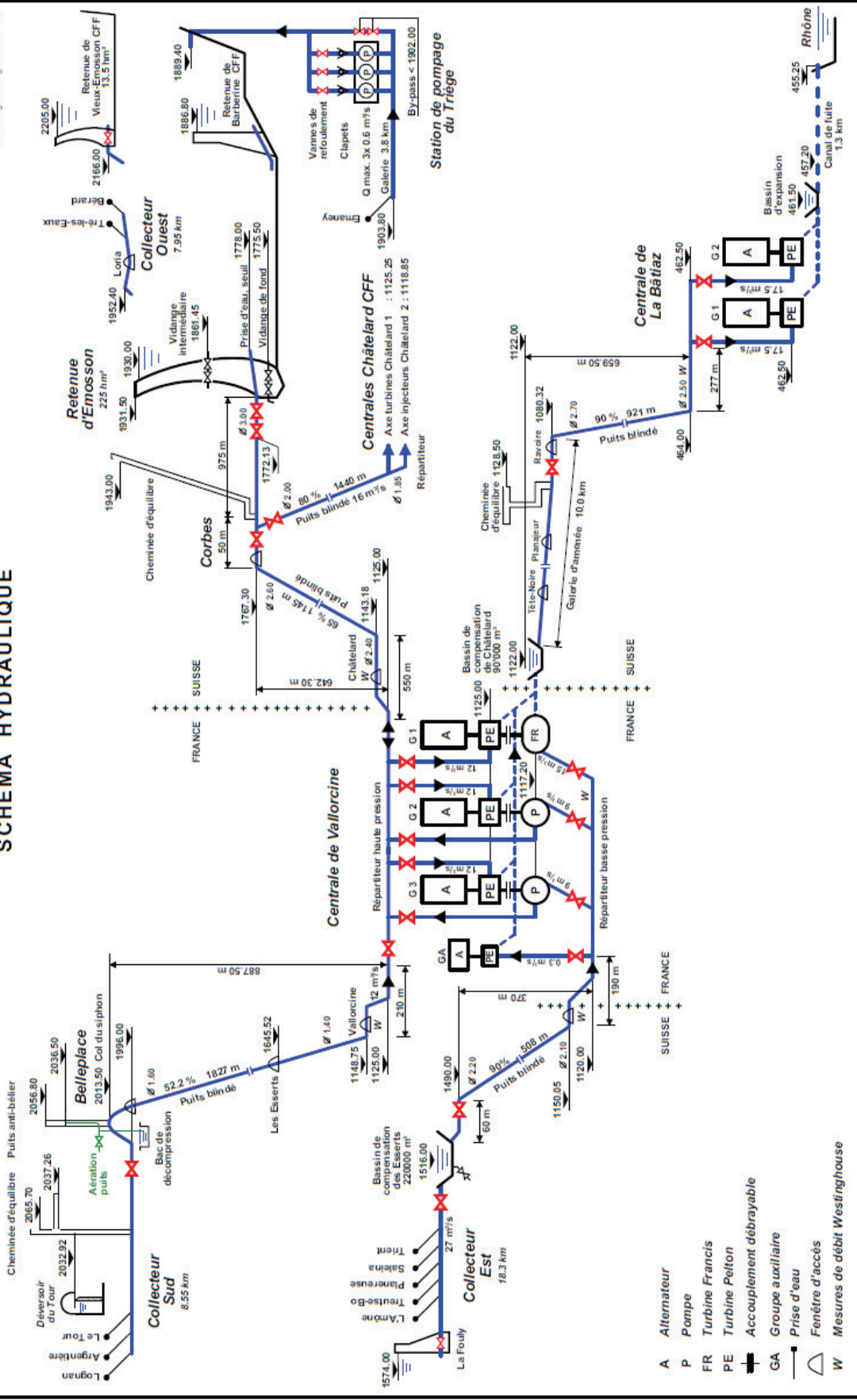


RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016



ELECTRICITE D'EMOSSON SA

SCHEMA HYDRAULIQUE



- A Alternateur
- P Pompe
- FR Turbine Francis
- PE Turbine Pelton
- Accouplement débrayable
- GA Groupe auxiliaire
- Prise d'eau
- Fenêtre d'accès
- W Mesures de débit Westinghouse

L'exercice 2016 en bref

Exploitation

Exercice		2016	2015
Apports totaux captés	hm ³	346.9	363.4
Production totale	GWh	751.5	964
Energie restituée *)	GWh	48.0	
Energie de restitution aux usines de l'Arve **)	GWh	-34.4	-34.4
Energie à disposition du partenaire	GWh	765.1	929.6
Energie de pompage fournie par le partenaire	GWh	-146.1	-123.9
Energie à disposition du partenaire (après pompage)	GWh	619.0	805.7
<i>Energie nette calculée TÜV Sud certifiable ***)</i>	GWh	651.9	838.2
<i>dont production ER certifiée renouvelable et émettable sur le réseau Swissgrid ***)</i>	GWh	293.00	377.0
Situation au		31.12.16	31.12.15
Remplissage des retenues			
Retenue d'Emosson	%	51.0	40.2
Retenue de Vieux-Emosson	%	0.2	0.2
Avoirs des partenaires	GWh	267.0	181.8

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

*) L'énergie restituée est une compensation pour les pertes de production subies par Emosson en raison d'abaissements du niveau de la retenue consenties pour la construction de l'aménagement Nant de Drance

*) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1er juin 2009. Au préalable, une indemnisation financière était convenue.

**) La valeur pour l'année 2016 est en cours de validation par l'organisme de certification TÜV SÜD.

Finances

Exercice		2016	2015
Charges annuelles facturées au partenaire	MCHF	34.9	37.2
Situation au		31.12.16	31.12.15
Actif circulant	MCHF	7.2	6.3
Actif immobilisé	MCHF	373.2	382.9
		380.4	389.2
Capitaux étrangers à court-terme	MCHF	143.4	56.2
Capitaux étrangers à long-terme	MCHF	97	193
Capitaux propres	MCHF	140	140
		380.4	389.2

1 MCHF = 1 million de francs

I. Organes de la société

Partenaires

Alpiq Suisse SA Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne	50 %
Electricité de France SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 ^e	50 %

Conseil d'administration

Michael Wider, président, Düdingen (CH)
Directeur Business Division Generation, Groupe Alpiq

Antoine Badinier, vice-président, Saint-Maur-des-Fossés (F)
Directeur délégué Division Production Ingénierie Hydraulique, EDF SA

Christian Plüss, Uster (CH)
Head of Hydro Power Generation, Groupe Alpiq

Thomas Staffelbach, Zollikofen (CH)
(jusqu'au 03.06.2016)
Directeur management infrastructure et énergie, CFF

Daniel Koch, Zollikofen (CH)
(à partir du 03.06.2016)
Directeur management infrastructure et énergie, CFF

Olivier Delestrée, Orléans (F),
Directeur, Direction des Services Partagés, EDF SA

Laurent Pérotin, Grenoble (F),
Directeur de l'Unité Production Alpes, EDF SA

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2018.

**Commissaires
gouvernementaux**

Moritz Steiner, Sion (CH)
Chef du Service de l'Énergie et des Forces Hydrauliques du
Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),
Ingénieur général des ponts et chaussées

Secrétaire du conseil

Florian Widmer, Pully (CH),
Head of General Administration, Alpiq Suisse SA

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Gestion de la société

Bruno Boulicaut, directeur
Bruno Boulicaut, chef d'exploitation
Markus Howald, responsable administratif
Patrick Monnay, responsable maintenance

II. Rapport du conseil d'administration

à la 62^e Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 juin 2017

1. Généralités

L'exercice 2016 est le 39^e après la clôture du compte de construction.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques se situant dans la moyenne décennale. La production fournie est quant à elle inférieure à la moyenne, mais la production stockée en fin d'exercice retrouve un bon niveau en raison de l'arrêt des abaissements de la retenue d'Emosson pour les besoins du projet Nant de Drance (NDD). La production s'est ainsi élevée à 751 GWh, à laquelle il convient de rajouter une restitution de 48 GWh en dédommagement des pertes de productible consécutives aux abaissements du lac.

Les frais à charge du partenaire Alpiq sont de 34.8 MCHF ; le prix de revient brut se situe ainsi à 43.62 CHF/MWh.

Le taux de disponibilité de l'aménagement atteint en 2016 (92.4%) est conforme à l'objectif, expliqué par le respect des durées d'indisponibilités programmées ainsi que par le faible taux d'indisponibilité sur avarie (inférieur à 0.21%).

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable sur la production, le taux d'incident restant en dessous de 1%. Il est à noter principalement la fermeture intempestive des vannes de têtes du barrage ayant provoqué l'arrêt des aménagements d'Emosson et des CFF.

La maintenance préventive effectuée a permis de diagnostiquer des défauts latents potentiellement graves sur les bornes

225 kV des transformateurs de La Bâtiaz et sur une commande de sectionneur 220 kV au poste de Vallorcine.

D'importants projets ont été menés à bien, notamment la mise en service de la galerie de déversement de Corbes, la rénovation des deux vannes de la pompe 2 de Vallorcine. Les dispositions étudiées en 2015 permettant d'augmenter les performances de l'aménagement et de mieux les valoriser ont été mises en œuvre. Il s'agit de l'augmentation de puissance et de capacité de réglage.

La Commission Permanente de Surveillance (CPS) a reconnu que l'exploitation faite par le concessionnaire est conforme aux exigences des conventions. Elle s'est prononcée favorablement sur le consensus concernant le relèvement des débits de dotations en France et en Suisse. Elle s'est également déterminée favorablement sur la conclusion de la convention liant Emosson et NDD, ainsi que sur les avenants à la convention ESA/CFF, lesquels ont été signés par les parties intéressées.

Enfin, le barrage d'Emosson a accueilli l'étape du 20 juillet 2016 du Tour de France cycliste.

Le Conseil d'administration remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne, et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

2. Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

Sur l'année, **les apports captés** sont globalement dans la moyenne décennale. Seul le collecteur Sud reste déficitaire (-9.7%), en partie dû aux pertes engendrées par les travaux de peinture du puits de Belleplace, alors que les bassins d'Emosson et du collecteur Ouest sont excédentaires, respecti-

vement de +7.6% et +9.2%. Pour ce dernier, ce sont les réductions des pertes qui expliquent grandement ce niveau de captage. Le collecteur Est se situe quant à lui dans la moyenne.

A la fin du 1^{er} semestre, les apports captés étaient en recul de 2.6% par rapport à la

moyenne et de 16% par rapport à l'année exceptionnelle 2015. L'hydrologie du 2^{ème} trimestre présentait un déficit de 4.7% par rapport à la moyenne, particulièrement marqué pour le collecteur Sud (-43%).

L'hydrologie globale du 3^{ème} trimestre a été bonne, supérieure de 9% à la moyenne. Tous les bassins versants sont en hausse, en premier lieu celui d'Emosson (+36%) et des Aiguilles Rouges (collecteur Ouest +35%).

Quant au dernier trimestre, il est marqué par un recul de l'hydrologie de tous les bassins, en moyenne de 5.2% par rapport à la moyenne décennale.

Les pertes totales s'élèvent à 6.4 Miom³, dont 5.4 Miom³ pour travaux (4.9 Miom³ liée à la peinture du puits de Belleplace) et 1 Miom³ pour la purge programmée du bassin des Esserts.

Le niveau de la retenue, pour la dernière année, a été maintenu sous la cote 1810 m du 12 mars jusqu'au 26 mai pour les besoins de NDD. En fin d'année, la production stockée s'élève à 373 GWh, qui, sans être exceptionnelle, est plus conforme à la gestion du lac non influencée des abaissements pour NDD. Le taux de remplissage maximal du lac a été de 86.3% le 19.9.16 à la cote de 1927.22 m.

La production atteint 751 GWh en 2016, en recul de 6.3% par rapport à la moyenne

Déjà fin septembre, la production totale de l'aménagement accusait un déficit de 17%

par rapport à la moyenne, et même de 35% par rapport à la même période en 2015. Seulement 87 GWh ont été produits au cours du 2^{ème} trimestre et 110 GWh le 3^{ème} trimestre. Le 4^{ème} trimestre a globalement été favorable, principalement au cours du mois de décembre, bénéficiant de prix marché intéressants.

Du 12 mars et jusqu'à mi-mai, tous les avoirs gravitaires d'ESA sont transférés aux CFF dans le cadre d'une convention d'échange. Ils ont été restitués en octobre 2016.

Suite aux abaissements de la retenue d'Emosson depuis 2008 pour les besoins de NDD, une partie des pertes de production a été restituée à ESA sur l'exercice en cours, soit 48 GWh. Ils seront comptabilisés comme production fournie aux partenaires, soit au total 799.5 GWh.

Le pompage de 146 GWh est supérieur de 13% à la moyenne sur l'année.

Déjà soutenu au premier trimestre en raison des bons apports du collecteur Est, il s'est accru au cours du deuxième trimestre (+18%) et du 3^{ème} trimestre (+ 16%), pour atteindre fin septembre 131 GWh, soit 16% de plus qu'en année moyenne. Ce niveau de pompage est historiquement le plus fort jamais enregistré. Il est en recul de 9.5% au dernier trimestre en raison d'une production élevée et de la baisse des apports.

3. Etudes et travaux

Au barrage d'Emosson, la rénovation du parement amont s'est terminée à mi-juillet. La galerie de sécurité creusée en 2015 entre la cheminée de Corbes et le barrage, afin d'éviter tout déversement dans la Barberine, a été mise en service à fin mai. Un essai de déversement réalisé à 5 m³/s a permis de constater le bon fonctionnement de celle-ci. En revanche, une érosion s'est produite sous l'un des piliers des anciens quais de chargement et nécessite une mise en sécurité de cet ouvrage. Les autorisations nécessaires ont été obtenues auprès de l'OFEN, mais les travaux reportés en 2017 à cause de l'arrivée précoce de l'hiver.

Le projet de fiabilisation de la station de pompage de Triège a été défini et deux nouvelles vannes de sécurité ont été commandées.

Suite à l'installation de la motorisation de secours du téléphérique de Barberine, le nouveau concept de sécurité a été validé par les autorités.

Sur le puits de Corbes, une étude complémentaire a été lancée au sujet des constats de corrosion électrolytique. L'étude montre que le puits ne subit plus de risque, mais des contrôles matières sont planifiés pour le prochain arrêt.

Dans le collecteur Sud, une fibre optique a été tirée et mise en service. Un nouveau dégrilleur a été installé et mis en service à Argentière. Le puits de Belleplace a été remis en peinture dans la partie supérieure. De gros problèmes sont apparus rapidement avec le fournisseur, qui n'a pas été en mesure de réaliser l'ensemble des travaux prévus et dans la qualité demandée. Ce fournisseur a été écarté pour la suite des travaux. Suite aux problèmes météorologiques de janvier, la révision de la vanne de tête de Belleplace a été reportée et déposée en automne seulement.

Au collecteur Ouest, la vanne de prise d'eau a été remplacée à Tré-les-Eaux et un projet de modification de la prise a été lancé suite aux nombreux problèmes d'exploitation rencontrés lors des fortes crues d'été.

Au Collecteur Est, l'instrumentation mise en place au débouché de la galerie permet de surveiller ce secteur et la visite annuelle montre la bonne tenue des travaux réalisés en 2014. Une inspection du soulèvement en radier au km 2.7 réalisée avec un ingénieur civil montre le besoin de traiter cette zone à moyenne échéance. Un dispositif complémentaire de suivi des déformations va être mis en place. L'étude pour la réfection de l'étanchéité du bassin se poursuit avec un test d'application d'un nouveau revêtement. La visite du puits des Esserts montre le besoin de planifier la reprise du revêtement anticorrosion à moyen terme.

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance a été réalisé : remplacement de réfrigérant pivot, réparation sur site des roues Pelton en carbure de tungstène, revêtement de la roue 13 en atelier après réparation par soudure, révision des deux robinets sphériques de la pompe du groupe 2 et remise en service, contrôle sur l'alternateur du groupe n°3 par la DTG qui conclut à un état pas excellent pour un alternateur refait.

A La Bâtiaz, le revêtement carbure de la roue n°5 a été reporté par manque de besoin immédiat et le revêtement des roues en place réparé sur site. Les bornes des transformateurs ont été expertisées. L'une des bornes du transformateur du groupe n°1 a dû être remplacée de suite et a conduit à une indisponibilité provisoire du groupe. Trois nouvelles bornes en silicone ont été commandées en prévision d'un remplacement futur. De multiples évolutions de la CAI (conduite automatique informatisée) ont été entreprises afin de répondre au besoin du marché. Des essais en surpuissance ont permis de produire jusqu'à 418 MW.

L'étude sur les impacts du nouveau poste 400 kV de Swissgrid et le remplacement des transformateurs se poursuit.

Une étude de modélisation des écoulements est en cours de validation pour la chute supérieure et inférieure.

4. Environnement politique et juridique

L'Europe reste confrontée à une faible croissance économique, en dépit d'une légère reprise dans certains pays. La demande en électricité demeure donc limitée, surtout dans l'industrie. Dans le cadre de la transition énergétique, les subventions dans l'UE liées à la construction d'installations éoliennes et photovoltaïques se montent à plus de 120 milliards d'Euro par an. Ces technologies bénéficient en outre d'un accès prioritaire au réseau, indépendamment du niveau de prix.

Le marché électrique est en situation de surcapacité. Par conséquent, les prix sur les marchés de l'électricité ont continué à chuter. Les prix du CO2 restent également bas,

si bien que les centrales au charbon connaissent une véritable renaissance en Europe. Durant l'année 2016, les prix de l'électricité Epex Spot Suisse sont restés relativement bas, dans la continuité de la baisse constatée depuis plusieurs années. Les prix ont provisoirement connu une hausse importante durant le dernier trimestre suite à l'arrêt de plusieurs tranches nucléaires françaises. Dès l'annonce de la normalisation à partir de la mi-novembre, les perspectives de prix de l'électricité sont revenues aux niveaux historiquement bas.

La tendance de prix des principales commodités (charbon, pétrole, gaz) pour les prochaines années a été marquée par une remontée de courbes depuis le mois de

février 2016. Celle-ci s'est toutefois faiblement répercutée sur le marché de l'électricité, de par la situation persistante de surcapacité de production et de demande encore faible.

Pour rappel, cette situation inédite est particulièrement difficile pour les centrales hydroélectriques suisses en mains de producteurs purs, n'ayant pas la possibilité de répercuter leurs coûts sur une clientèle finale. C'est tout un pan de l'équilibre de la politique énergétique actuelle qui est en train de s'effondrer. Conscient de cette situation délicate, le Parlement a adopté, dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, 3 mesures partielles le 30.9.16 visant à soutenir la force hydraulique :

- La production issue des énergies renouvelables, dont la production hydraulique, a été reconnue d'intérêt national. Cela contribue à garantir un meilleur équilibre entre les enjeux énergétiques liés à la réalisation de nouveaux projets d'extension et la protection de l'environnement.
- Une contribution à l'investissement sur 5 ans sera octroyée pour permettre de soutenir la maintenance et la rénovation du parc hydraulique à partir de 2018, via une taxe de 0.1 ct/kWh prélevée sur la RPC (environ 60 MCHF par an).
- Enfin, un système de primes de marché sera mis en place durant 5 ans égale-

ment en faveur de la production exposée au marché de gros libéralisé. Ainsi, 0.2 ct/kWh sera prélevé sur la RPC jusqu'en 2023 (environ 120 MCHF par an). Cette aide permettra d'indemniser jusqu'à hauteur de 1 ct/kWh les actionnaires exposés au marché et présents dans des sociétés de partenaires déficientes.

A noter que les centrales hydrauliques de pompage/turbinage sont exclues des aides de la Confédération alors même qu'elles sont, tout comme les centrales hydrauliques à accumulation, un complément indispensable aux nouvelles énergies renouvelables.

Le soutien à l'investissement et la prime de marché représentent un pas dans la bonne direction, mais les montants d'aide correspondants ne couvriront qu'une petite partie des besoins de la force hydraulique ces prochaines années. Pour que celle-ci retrouve durablement sa rentabilité et reste garante de la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, le monde politique doit continuer à chercher des solutions et introduire à court-terme un nouveau modèle de marché qui corrige l'asymétrie entre les producteurs qui disposent de clients captifs et ceux, tels qu'Alpiq, qui n'en ont pas.

5. Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet et réglementaires & administratifs. Par contre, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que

des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

6. Vue d'ensemble financière

Les charges annuelles facturées au partenaire Alpiq s'élèvent à 34.9 MCHF, montant inférieur de 2.4 MCHF à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont sensiblement inférieures à celles enregistrées au cours de l'année précédente. Si l'exercice 2015 était ponctué par des travaux de renouvellement périodiques lourds, l'exercice sous revue n'a pas été sujet à de telles interventions exceptionnelles. En conséquence, les charges liées au matériel et prestations sont inférieures de 2.6 MCHF par rapport à celles de l'année précédente.

La diminution globale des charges pour redevances hydrauliques et impôt spécial de 349 kCHF est consécutive à plusieurs facteurs. D'une part il convient de mentionner des apports d'eau inférieurs aux volumes captés en 2015 (-4.5%), mais qui, corrigés par l'évolution du taux des redevances en Suisse occasionne un renchérissement de 366 kCHF par rapport à 2015. Ce montant est aussi corrigé par des dissolutions de provisions relatives aux exercices antérieurs.

7. Organisation

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 3.6.16, M. Thomas Staffelbach s'est retiré du Conseil d'administration.

Sur proposition du partenaire EDF et du partenaire Alpiq, l'Assemblée a élu Daniel Koch, directeur management infrastructure et énergie auprès des CFF, pour le remplacer.

En Suisse, un litige oppose la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans, dont Electricité d'Emosson SA, au Service cantonal des contributions, au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. Pour l'exercice sous revue, une charge correspondante à la fiscalité sur dividende de 3.00% a été portée en compte (identique à la comptabilisation en 2015).

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

Electricité d'Emosson SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie au prix coûtant. Les actionnaires de la société ont pris la décision de ne pas majorer ce prix de revient et, par conséquent, renoncent à s'octroyer un dividende.

Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

L'ensemble des administrateurs sont élus jusqu'en 2018, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle, pour l'exercice 2016.

III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

	Note	2016	2015
		CHF	CHF
Charges annuelles facturées au partenaire	1	34'874'725	37'236'955
Autres produits d'exploitation	2	459'334	645'726
Total des produits d'exploitation		<u>35'334'059</u>	<u>37'882'681</u>
Achat et transport d'énergie		-227'815	-225'490
Matériel et prestations		-7'210'290	-9'776'512
Redevances hydrauliques et impôt spécial	3	-4'371'469	-4'720'385
Taxes, impôt sur le capital et autres impôts	4	-2'369'746	-2'257'376
Autres charges d'exploitation		-771'402	-799'394
Amortissements		-13'254'801	-12'769'130
Total des charges d'exploitation		<u>-28'205'523</u>	<u>-30'548'287</u>
Résultat avant intérêts et impôts		<u>7'128'536</u>	<u>7'334'393</u>
Produits financiers		112'271	42'871
Charges financières	6	-6'523'727	-6'659'364
Résultat avant impôts sur le bénéfice		<u>717'080</u>	<u>717'900</u>
Impôt sur le bénéfice	7	-717'080	-717'900
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>0</u>	<u>0</u>

IV. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Note	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		6'972'297	1'814'834
Créances sur ventes et prestations	8	51'489	3'952'523
Autres créances tiers		145	576'191
Comptes de régularisation d'actif		179'733	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT		7'203'664	6'343'548
ACTIF IMMOBILISE			
Installations en exploitation		359'328'878	363'836'321
Installations en construction		9'127'038	13'974'644
Terrains et immeubles non concédés		4'486'614	4'696'307
Outillage, véhicules, mobilier et projets		259'428	346'570
Immobilisations corporelles	9	373'201'958	382'853'842
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		373'201'958	382'853'842
TOTAL ACTIF		380'405'622	389'197'390
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Dettes sur achats et prestations	10	1'886'033	1'239'598
Emprunt obligataire	11	130'000'000	0
Dettes à court terme portant intérêts	12	0	42'000'000
Autres dettes tiers		515'133	446'946
Comptes de régularisation de passif	13	11'004'456	12'510'846
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		143'405'622	56'197'390
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Emprunt obligataire	11	0	130'000'000
Dettes à long terme portant intérêts	12	97'000'000	63'000'000
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		97'000'000	193'000'000
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	14	140'000'000	140'000'000
TOTAL CAPITAUX PROPRES		140'000'000	140'000'000
TOTAL PASSIF		380'405'622	389'197'390

V. TABLEAU DES FLUX DE FONDS AU 31.12.2016

	2016	2015
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0	0
Amortissements	13'254'801	12'769'130
Amortissements des frais de financement sur emprunts	441'187	343'800
Cash-Flow opérationnel	13'695'988	13'112'930
Variation créances pour livraisons et prestations de services	3'901'034	-1'780
Variation autres créances et comptes de régularisation d'actifs	-44'874	104'291
Variation dettes résultant d'achat et de prestations de services	646'436	1'218'094
Variation autres dettes à court terme	68'187	-150'569
Variation compte de régularisation de passifs	-1'506'390	-3'324'679
Flux de fonds provenant de l'exploitation	16'760'380	10'958'287
Investissements	-3'602'917	-5'814'257
Désinvestissements	0	0
Flux de fonds utilisé pour des investissements	-3'602'917	-5'814'257
Paiement du dividende	0	0
Remboursement d'emprunts	-42'000'000	-8'000'000
Nouveaux emprunts	34'000'000	0
Flux de fonds utilisé pour du financement	-8'000'000	-8'000'000
VARIATION DES LIQUIDITES	5'157'463	-2'855'970
<i>Etat initial des liquidités</i>	<i>1'814'834</i>	<i>4'670'804</i>
<i>Solde final des liquidités</i>	<i>6'972'297</i>	<i>1'814'834</i>

VI. VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31.12.2016

		Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exer- cice	Total des capitaux propres
		CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au	01.01.2015	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2014	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
Capitaux propres au	31.12.2015	140'000'000	0	0	140'000'000
Capitaux propres au	01.01.2016	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2015	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
Capitaux propres au	31.12.2016	140'000'000	0	0	140'000'000

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Principes de présentation des états financiers

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA sont établis conformément aux dispositions du droit sur les sociétés anonymes et selon les recommandations suisses relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 du CO.

Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Principes d'évaluation

Actif circulant

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction aucun amortissement n'est effectué.

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Retenues d'accumulation, galeries d'aménée	80 ans
Installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
Terrains (concedés)	en cas de perte de valeur
Bâtiments	50 - 80 ans
Installations de mesure, véhicules	5 -10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement ré-estimées.

Dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur du long terme, des intérêts intercalaires sur l'objet en question sont intégrés au coût d'investissement depuis le début de la construction jusqu'à la mise en exploitation de celui-ci. Un taux calculatoire moyen est appliqué pendant la période, en contrepartie d'un revenu financier. Ce taux correspond au taux d'intérêt moyen des fonds étrangers.

Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 14 sont considérées comme des actionnaires.

Notes :

1. Charges annuelles facturées au partenaire

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par le partenaire selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2016 CHF	2015 CHF
Propres prestations activées	168'540	271'249
Produits d'immeubles	34'692	50'153
Autres produits d'exploitation	253'174	324'324
Indemnités d'assurances	2'928	0
Total	459'334	645'726

3. Redevances hydrauliques et impôt spécial

	2016 CHF	2015 CHF
Impôt spécial hydraulique	2'932'680	2'710'704
Redevances hydrauliques	1'929'173	1'783'645
Redevances proportionnelles	79'485	46'641
Indemnisation pour énergie gratuite	734'961	674'698
Indemnisation des avaliers pour perte d'énergie	0	104'000
Excédents provisions exercices antérieurs	-1'304'830	-599'303
Total	4'371'469	4'720'385

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les redevances suisses se composent de l'impôt spécial versé au canton (60%) et les redevances hydrauliques aux communes concédantes (40%), à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles.

Pour la France, les redevances proportionnelles contiennent aussi l'énergie réservée.

L'indemnisation des avaliers pour perte d'énergie correspondait à la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Emosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement. Cette obligation s'est éteinte en octobre 2015.

4. Taxes, impôt sur le capital et autres impôts

	2016 CHF	2015 CHF
Impôts sur le capital	440'260	441'020
Impôt foncier	869'780	894'510
Autres taxes foncières	1'058'814	915'283
Autres impôts	892	6'563
Total	2'369'746	2'257'376

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les bien-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Autres charges d'exploitation

	2016 CHF	2015 CHF
Prestations en matière de révision	19'000	21'500
Total	19'000	21'500

6. Charges financières

	2016 CHF	2015 CHF
Intérêts sur emprunt par obligation	2'925'000	2'925'000
Intérêts sur emprunts passifs	1'642'105	1'840'000
Intérêts s/emprunts sociétés liées	1'511'232	1'482'975
Amortissement frais de financement	441'187	343'800
Frais d'emprunts, commissions et divers	4'203	67'589
Total	6'523'727	6'659'364

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

7. Impôt sur le bénéfice

Le 30 août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives pour les exercices 2009 à 2011 aux sociétés de partenaires valaisannes, basées sur une méthode d'évaluation du prix de cession de l'énergie produite, en valorisant cette fourniture d'énergie par des prix issus des marchés de l'électricité. Une réclamation contre ces taxations a été déposée le 29 septembre 2013, contestant la méthode utilisée et demandant que l'imposition soit effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus), donc au bénéfice publié dans les comptes annuels.

Par conséquent, les bordereaux de reprises fiscales reçus pour les années 2009 à 2011 n'ont été ni comptabilisés, ni payés, et les provisions d'impôts existantes n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une insuffisance potentielle de provision de CHF 6'600'000.- dans les comptes.

De plus, le risque fiscal pour les exercices 2012 à 2016, déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les bordereaux litigieux, est estimé à CHF 5'300'000.-. Le risque total, non reconnu dans les états financiers, s'établit à CHF 11'900'000.-.

8. Créances sur ventes et prestations

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Tiers	13'708	269'331
Actionnaires	0	3'649'786
Sociétés liées	37'781	33'406
Total	51'489	3'952'523

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

9. Actif immobilisé

		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concédés	Outils, véhicules, mobilier et projets	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Coûts de construction au 31.12.2014		792'195'888	8'160'387	12'473'248	2'293'391	815'122'914
Investissements		0	5'814'257	0	0	5'814'257
Coûts de construction au 31.12.2015		792'195'888	13'974'644	12'473'248	2'293'391	820'937'171
Amortissements cumulés au 31.12.2014		415'893'322	0	7'567'247	1'853'630	425'314'199
Amortissements		12'466'246	0	209'694	93'191	12'769'130
Amortissements cumulés au 31.12.2015		428'359'568	0	7'776'941	1'946'821	438'083'329
Valeur au bilan au 31.12.2014		376'302'566	8'160'387	4'906'001	439'761	389'808'715
Valeur au bilan au 31.12.2015		363'836'320	13'974'644.36	4'696'308	346'570	382'853'842
Coûts de construction au 31.12.2015		792'195'888	13'974'644	12'473'248	2'293'391	820'937'171
Transferts		4'865'539	-4'865'539	0	0	0
Investissements		3'584'985	17'932	0	0	3'602'917
Sorties		-1'740'947	0	0	0	-1'740'947
Coûts de construction au 31.12.2016		798'905'465	9'127'038	12'473'248	2'293'391	822'799'141
Amortissements cumulés au 31.12.2015		428'359'568	0	7'776'941	1'946'821	438'083'329
Amortissements		12'957'966	0	209'694	87'142	13'254'801
Sorties		-1'740'947	0	0	0	-1'740'947
Amortissements cumulés au 31.12.2016		439'576'587	0	7'986'634	2'033'963	449'597'184
Valeur au bilan au 31.12.2015		363'836'320	13'974'644	4'696'308	346'570	382'853'842
Valeur au bilan au 31.12.2016		359'328'878	9'127'038	4'486'614	259'428	373'201'958

10. Dettes sur achats et prestations

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Tiers	905'809	381'637
Actionnaires	882'934	0
Sociétés liées	97'290	857'961
	1'886'033	1'239'598

11. Emprunt obligataire

Tiers	Échéance	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
2.250%	2005-2017 26.10.2017	130'000'000	130'000'000
		130'000'000	130'000'000
Dont :			
• échéance < 1 an		130'000'000	0
• échéance < 1 à 5 ans >		0	130'000'000

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

12. Dettes financières (court et long terme)

				31.12.2016	31.12.2015
				CHF	CHF
Échéance					
Tiers					
2.875%	1)	2006-2016	01.11.2016	0	42'000'000
2.530%		2006-2021	15.03.2021	25'000'000	25'000'000
Total				25'000'000	67'000'000
Alpiq Holding SA					
3.530%	2)	2010-2016	31.12.2016	72'000'000	38'000'000
				72'000'000	38'000'000

Dont :

• échéance < 1 an				0	42'000'000
• échéance < 1 à 5 ans >				72'000'000	38'000'000
• échéance > 5 ans				25'000'000	25'000'000

1) L'emprunt de 2.875% échu au 01.11.2016 a été remboursé à son échéance.

2) L'emprunt de 3.530% auprès d'Alpiq Holding SA, (3.750% en 2015), étant une ligne de crédit, ce montant est susceptible d'enregistrer des mouvements (remboursements anticipés, demandes de fonds supplémentaires) de gré à gré, par conséquent, non reclassé dans les dettes financières à court terme.

13. Comptes de régularisation de passif

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Tiers	6'820'417	7'938'168
Actionnaires	1'854'275	3'131'045
Impôts	1'309'035	223'008
Intérêts courus tiers	1'020'729	1'218'625
Total	11'004'456	12'510'846

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

14. Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 140'000'000.--. Il est divisé en 2'800 actions nominatives de CHF 50'000.-- nominal.

Les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA sont :	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Alpiq Suisse SA, Lausanne	50.00%	50.00%
EDF SA, Paris	50.00%	50.00%
	<u>100.00%</u>	<u>100.00%</u>

Au 1^{er} janvier 2016, les titres détenus par Alpiq AG, Olten ont été transférés à Alpiq Suisse SA, Lausanne.

15. Engagements conditionnels

Hormis le passif éventuel décrit au point 7 « Impôt sur le bénéfice » de l'annexe aux comptes, aucun autre engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

16. Engagements envers des fonds de prévoyance

Electricité d'Emosson SA n'a pas de personnel et n'a donc pas d'engagement de prévoyance.

17. Evénement postérieur à la clôture

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2016, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 4 avril 2017, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

M. Wider

Martigny, le 4 avril 2017

A l'Assemblée générale de
Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 4 avril 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de fonds, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 11 à 22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joints.

Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

Elément clé	<p>La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2016 se monte à KCHF 373'202 (fin 2015: KCHF 382'854). Cette position représente le 98% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont donnés dans les principes d'évaluation ainsi que dans la note 9.</p> <p>L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué, que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués.</p> <p>Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année.</p> <p>Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la direction générale, les budgets prévisionnels établis.</p>

Litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

Elément clé Les autorités fiscales valaisannes ont notifié pour les périodes fiscales 2009 à 2011 des taxations qui reposent sur une méthode de détermination du bénéfice imposable qui est contestée par la société. Une réclamation a été déposée le 27 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté par les sociétés de partenaires valaisannes. Le litige s'étend aux années suivantes. Les bordereaux contestés n'ont pas été comptabilisés ni payés et les provisions pour impôts calculées pour les périodes fiscales suivantes retiennent une méthode pour la détermination du bénéfice imposable qui est différente que celle retenue par les autorités fiscales.

Le montant du passif éventuel à fin 2016 se monte à KCHF 11'900 (2015 : KCHF 10'700), selon les estimations de la direction.

Des explications détaillées sur les estimations et les hypothèses retenues par la direction figurent en note 7.

Nos procédures d'audit Nous avons obtenu la documentation liée à la réclamation déposée le 27 septembre 2013 par la société et avons recherché si celle-ci a été traitée par les autorités fiscales. Pour les années non encore taxées définitivement, nous avons vérifié le caractère plausible des hypothèses et les données retenues pour déterminer le montant du passif éventuel selon l'application de la méthode contestée et compte tenu des montants d'impôts comptabilisés.



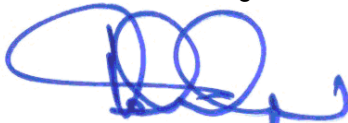
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé